



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°18/2025

REGLEMENTANT L'USAGE DE L'EAU DE LA VAUCOULEURS & DU BRAS FORCÉ

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 211-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2025-07-03-00004 mettant en application les mesures de sensibilisation au bon usage d'économie d'eau pour l'ensemble des zones du département des Yvelines en situation de vigilance,

Considérant que les mesures de restriction de certains usages de l'eau sont nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable de la population, des écosystèmes aquatiques et pour la protection de la ressource en eau,

Considérant que la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux nécessite d'interdire tout prélèvement d'eau ou rejet dans la rivière Vaucoeurs et son bras forcé dit « Moru »,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A compter de la date du présent arrêté, il est interdit hors usage domestique et à l'exception des points d'aspiration de défense extérieure contre les incendies de prélever par pompage de l'eau de la rivière Vaucoeurs ainsi que du bras forcé dit le « Moru ».

ARTICLE 2 : Tout prélèvement domestique d'eau dans la rivière et son bras forcé fera l'objet d'une demande préalable en mairie.

ARTICLE 3 : Le fait délibéré de rejeter ou déposer des matières susceptibles de provoquer ou d'accroître la dégradation de l'eau notamment par le nettoyage d'équipement agricole est interdit.

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté pourront être durcies selon les mesures édictées par arrêté préfectoral notamment en matière d'usage d'eau lors de phénomènes de sécheresse.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 14 octobre 2025

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 14/10/2025

Le Maire,

